

Questions orales

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée pose une question sérieuse. Le préavis est un peu court, mais j'essaierai de lui communiquer, ainsi qu'à la Chambre, certains renseignements que je viens de recevoir.

J'ai ici une brochure sur les symboles du Canada, qui a été publiée par le ministère du Patrimoine Canadien. Dans la partie sur les armoiries, on lit ce qui suit

Adoptées par proclamation du roi George V le 21 novembre 1921. Sur les conseils du premier ministre du Canada, Sa Majesté la Reine a approuvé le 12 juillet 1994 que les armoiries royales pour le Canada soient complétées par l'ajout d'un ruban portant la devise de l'Ordre du Canada, desiderantes meliorem patriam. . .

. . .c'est-à-dire, aspirer à une patrie meilleure.

J'espère que la députée veut elle aussi une patrie meilleure.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, bien sûr que je veux que nous travaillions tous pour édifier un meilleur Canada et pour assurer un meilleur avenir à notre pays. Cependant, ma question portait sur l'embargo jusqu'à hier, le 4 décembre 1995, et le ministre n'a pas répondu à cela.

• (1500)

De plus, si la Chambre des communes est bien un endroit où tous les Canadiens, par notre intermédiaire, débattent des questions nationales, j'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas eu de débat à la Chambre des communes sur une question fondamentale très simple comme celle-là.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si j'ai bien compris—corrigez-moi si je me trompe—la brochure que j'ai ici a été distribuée à tous les députés et a été mise à la disposition du public. Elle a été distribuée il y a quelque temps déjà. On ne peut pas dire que ce soit un secret.

J'ajouterai que, s'il est vrai qu'il y a eu un débat et un vote à la Chambre des communes sur le drapeau canadien et sur notre hymne national, la question des armoiries du Canada relève directement de Sa Majesté la Reine et pas de la Chambre des communes. Par conséquent, je ne vois pas de raison de critiquer le gouvernement pour un geste posé par Sa Majesté la Reine.

* * *

LES DOUANES

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Des personnes âgées sont venues à mon bureau pour se plaindre des longues files d'attente aux douanes lorsqu'elles rentrent de vacances. À leur arrivée aux douanes, ces personnes sont déjà très fatiguées de leur voyage. Le ministre peut-il dire à la Cham-

bre ce qu'il fait pour voir à ce que les personnes âgées et les autres voyageurs puissent passer aux douanes sans avoir à attendre longtemps debout?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que Douanes Canada est prêt à offrir des services supplémentaires aux frontières durant la période des fêtes. La circulation augmente à cette époque de l'année. Une forte proportion des 110 millions de gens qui entrent au Canada viennent à ce moment-là.

Nous devons leur offrir le meilleur service possible en prévoyant des postes de travail supplémentaires et en faisant appel à des travailleurs à temps partiel et à quelques étudiants du Collège des douanes. De plus, cette année, aux aéroports les plus achalandés, nous aurons des agents spéciaux de service à la clientèle pour aider les personnes en difficulté.

Nous devons reconnaître que le service des douanes au Canada est probablement le meilleur dans le monde. Nos douaniers travaillent très fort et de très longues heures durant la période des fêtes pour protéger notre pays contre les armes illégales, les drogues et autres choses du genre. J'espère que la Chambre reconnaîtra le travail important qu'ils font, particulièrement à cette époque de l'année.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le gouvernement précédent s'était retiré du fonds de l'assurance-chômage et le gouvernement actuel n'a rien fait pour améliorer la situation. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il pense avoir l'autorité morale d'aller chercher un milliard de dollars dans les poches des chômeurs canadiens en plus des sept milliards qu'il leur a pris l'an dernier pour réduire le déficit dont ces gens ne sont d'ailleurs pas responsables?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, Nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises, mais je serai heureux de répéter les explications au député.

Premièrement, les modifications proposées visent expressément à favoriser la création d'emplois au Canada. Une bonne partie de l'argent sera affectée aux mesures de réemploi. Le reste des fonds servira à la création d'un fonds de stabilisation des cotisations.

Le député siégeait à la Chambre des communes dans les années 90. Il sait ce qui s'est passé lorsque le gouvernement précédent a haussé les cotisations de 95c. en deux ans. Cette mesure a eu des effets dévastateurs sur le marché, elle a fait reculer l'économie, elle a imposé un fardeau supplémentaire sur les travailleurs et a fait perdre des emplois.